

# COMMUNE DE VILLERÉAL

## ARRÊTÉ TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

<b>ARRÊTÉ</b>	<b>Acte n°</b>	<b>2017-055</b>
	<b>Nomenclature</b>	<b>6-4</b>

Le Maire de **Villeréal**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en **ses articles L 2212-1 et les suivants**,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement sur la commune en date du **21 juillet 2016**,

Vu la demande formulée par la **SARL ARFEUIL Alex sise "Côte Saint-Michel" 47210 Villeréal**, afin d'effectuer des travaux de réparation de gouttière sur l'immeuble **Maryflor** Place de la Libération et de réfection de toiture de **l'Espace Jean Moulin** Place Jean Moulin à **Villeréal**,

Considérant qu'il y a lieu de définir un périmètre de prévention et de sécurité publique aux alentours du chantier et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Durant les travaux de réparation de gouttière de l'immeuble **Maryflor** et de réfection de toiture de **l'Espace Jean Moulin** un élévateur/nacelle sera installé **interdisant le stationnement à tous véhicules** :

**- Place Jean Moulin devant l'entrée de l'Espace Jean Moulin**

**- Angle de la rue Saint Michel et de la Place de la Libération et devant la Halle côté Sud-Ouest,**

**- Lundi 19 juin 2017 de 8h00 à 12h00**

**Article 2** : La signalisation réglementaire, sera mise en place par l'entreprise, conformément aux présentes dispositions.

**Article 3** : L'entreprise s'engage à nettoyer l'espace public occupé par le chantier à la fin des travaux, (ne pas laisser de gravats, déchets bois, ciment, cailloux, gravillons ou encombrants).

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise au demandeur, copies au Chef de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Monflanquin et au Chef de corps des Sapeurs-Pompiers de Villeréal.

Fait à Villeréal, le 15 juin 2017

L'Adjoint au Maire  
Jean-Jacques CAMINADE